

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2283

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« Garantir »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« aux personnes les plus démunies l'accès à l'énergie, bien de première nécessité, ainsi qu'aux services énergétiques ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.